



tenergie

Projet de construction d'ombrières d'élevage ovins

Monsieur FABRE Stéphane

Lieu-dit : « ALVARI » et « EL PA DE SUCRE »

66200 - MONTECOT



Sommaire

Sommaire	2
Contexte	3
Définition des aires d'étude	4
Etat initial	5
a- Contexte d'implantation du projet	5
b- Patrimoine	7
2- Analyse du bassin de visibilité théorique	9
a- Etude du BVT	9
b- Perception sur site	11
3- Effets cumulés sur le paysage	17
Conclusion	19

Contexte

La présente notice a été rédigée par Ténergie dans le cadre du projet d'ombrières agrivoltaïques, en synergie avec un élevage ovin, sur la commune de Montescot, dans le département des Pyrénées-Orientales (66), en région Occitanie.

Ce projet vise à proposer une solution d'adaptation au changement climatique, en offrant une protection contre les aléas et une amélioration du bien-être animal, tout en permettant la continuité de l'activité agricole sur les parcelles concernées.

La présente notice a pour vocation de répondre à la demande de compléments formulée par la DREAL Occitanie, dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale du projet, en application de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.

L'objectif de cette notice est de conclure sur l'éventuel impact que ce projet aura sur le paysage à proximité, et en particulier sur les champs de visibilité des habitations, des lieux de passage et des éventuels sites protégés aux alentours.



Figure 1. Vue des parcelles concernées par le projet d'ombrières agrivoltaïques

Définition des aires d'étude

À partir d'un point d'observation donné, une infrastructure est généralement visible dans un paysage dégagé et relativement plat dans un rayon d'environ 3 km. Au-delà de cette distance, elle devient progressivement moins perceptible et tend à se fondre dans le paysage.

Ainsi, deux aires d'étude ont été définies pour évaluer l'impact du projet sur le paysage et le patrimoine :

- ✓ 3 à 5 km autour du projet, pour l'aire d'étude rapprochée,
- ✓ 6 à 7 km autour du projet, pour l'aire d'étude éloignée.

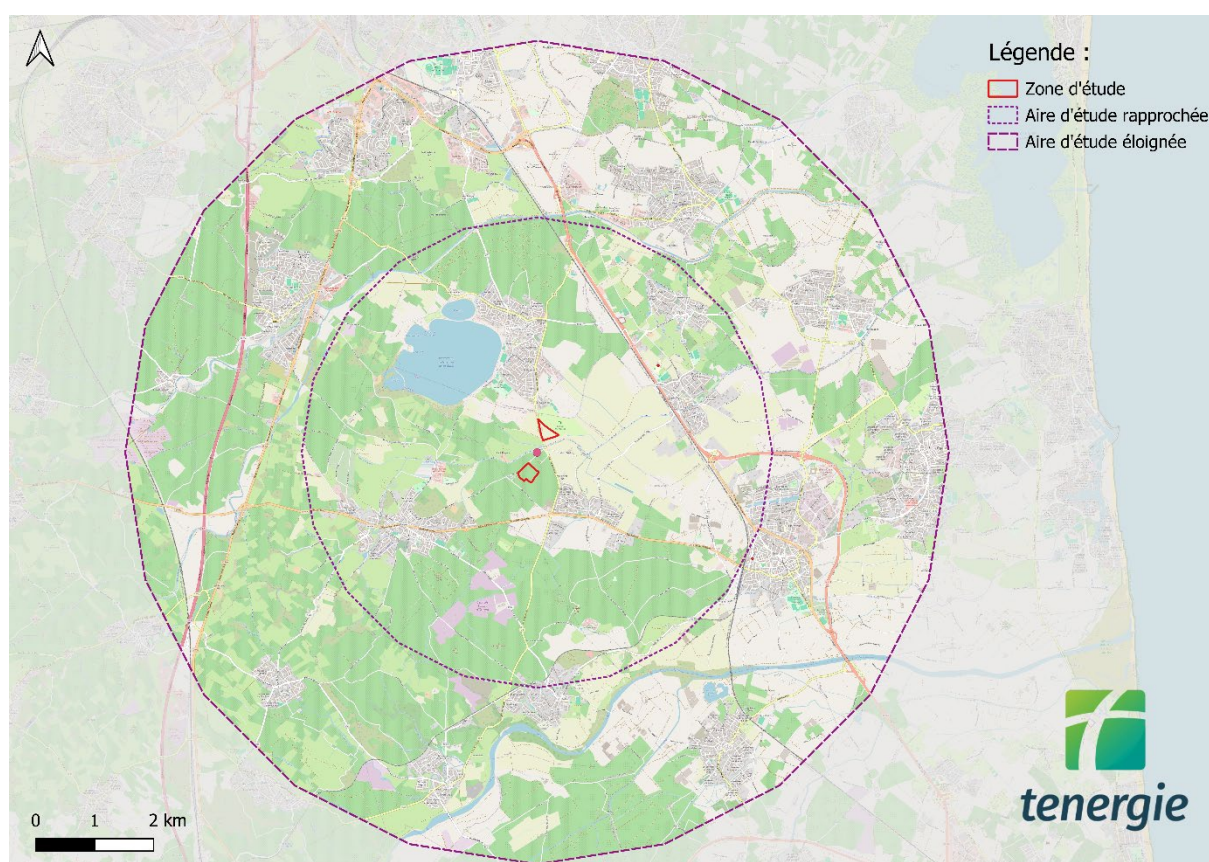


Figure 2. Localisation de la ZIP et des aires d'études

Etat initial

a- Contexte d'implantation du projet

Paysage

Le site d'étude s'inscrit dans la plaine du Roussillon, vaste unité paysagère du département des Pyrénées-Orientales caractérisée par un bassin sédimentaire ouvert entre reliefs montagneux et littoral méditerranéen.

Le paysage présente une topographie très peu marquée, avec des altitudes faibles et des pentes quasi inexistantes. L'absence de relief structurant local accentue la visibilité des éléments anthropiques, qu'il s'agisse du bâti, des infrastructures ou des aménagements agricoles.

L'occupation du sol est dominée par des espaces agricoles ouverts, organisés en parcelles de taille variable. Ces espaces sont majoritairement consacrés à des cultures méditerranéennes (viticulture, cultures spécialisées, prairies), et sont ponctués d'éléments de structuration tels que des réseaux d'irrigation, des haies ou des alignements d'arbres. Le tissu urbain apparaît sous forme de bourgs et de villages, accompagnés d'une urbanisation plus diffuse le long des axes de circulation.

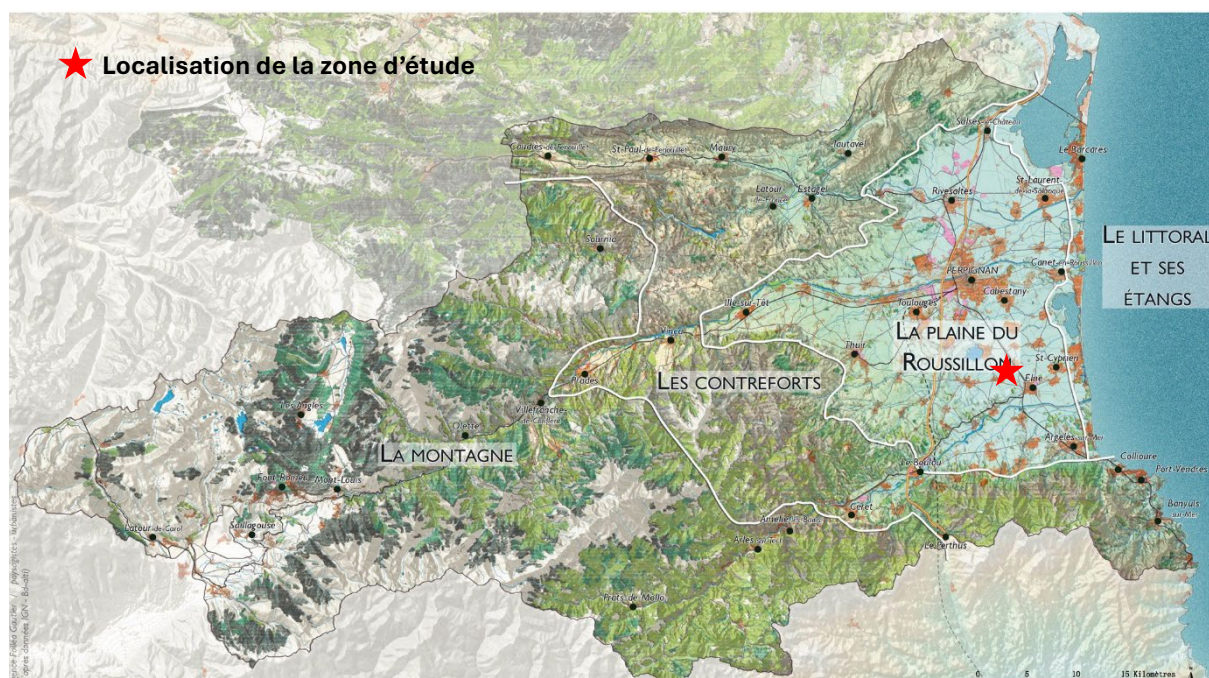


Figure 3. Les Pyrénées-Orientales : carte des grands ensembles de paysages

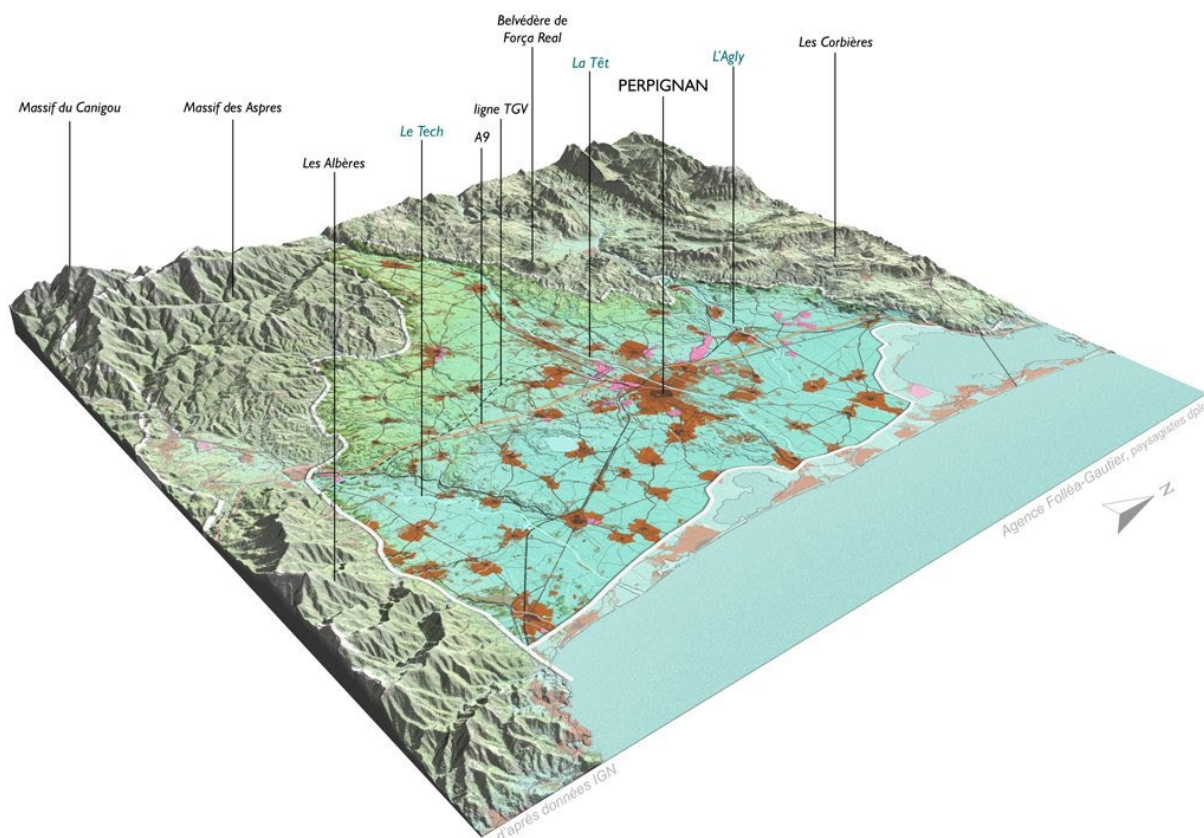


Figure 4. Les unités de paysage de la plaine du Roussillon

Contexte hydro-topographique

La zone d'étude s'inscrit dans la plaine du Roussillon, caractérisée par un relief très peu marqué et une topographie globalement plane. Sur la commune de Montescot, les altitudes restent faibles et présentent peu de variations, ce qui favorise des écoulements lents et limite l'incision du réseau hydrographique.

Le fonctionnement hydrographique du secteur est influencé par la présence de deux cours d'eau principaux : le Réart et le Tech, qui s'écoulent selon un axe globalement ouest-est en direction de la mer Méditerranée. Le Réart présente un régime hydrologique de type méditerranéen, caractérisé par de faibles écoulements une partie de l'année et des crues rapides et marquées lors d'épisodes pluvieux intenses. Le Tech, cours d'eau de plus grande ampleur situé plus au sud, participe quant à lui au fonctionnement hydraulique global de la plaine alluviale.

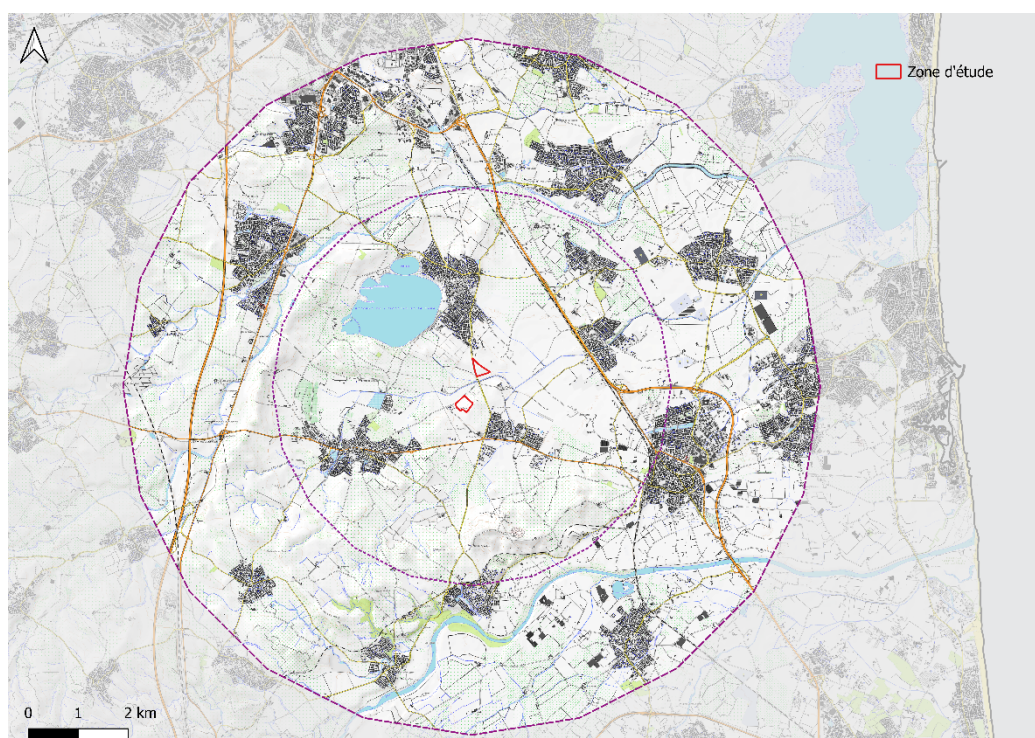


Figure 5. Contexte hydro-topographique des aires d'étude du projet

b- Patrimoine

D'après la figure 6, les monuments historiques situés dans l'aire d'étude ont été recensés dans le tableau 1.

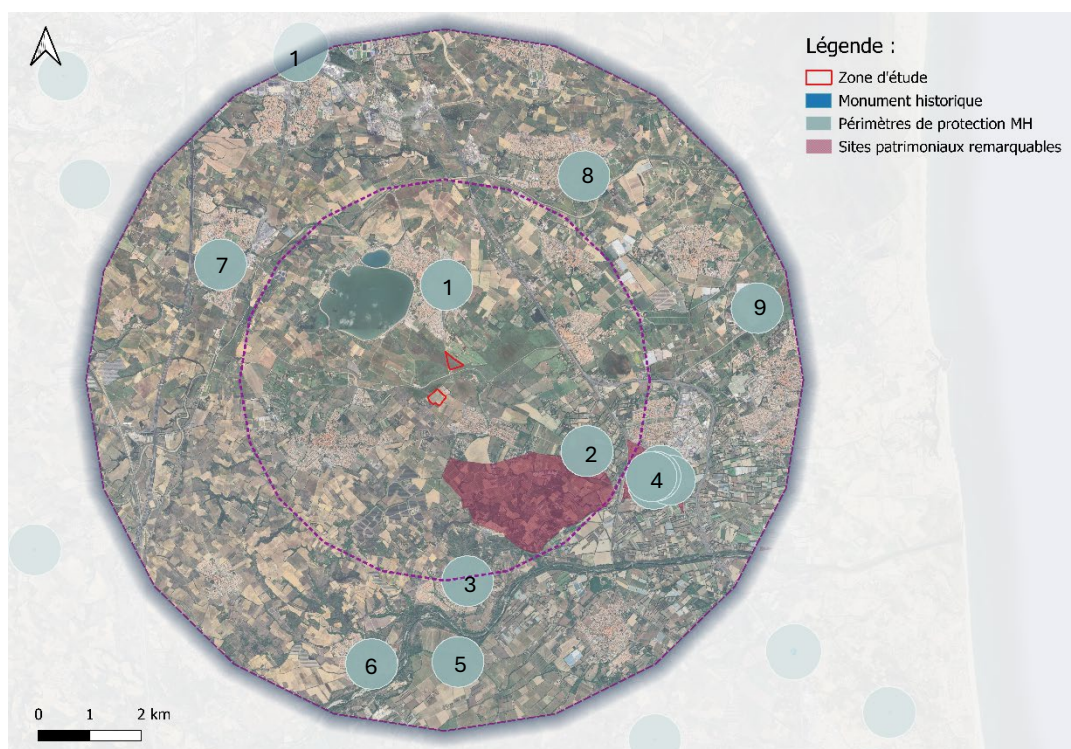


Figure 6. Localisation du patrimoine sur les aires d'étude

Tableau 1. Recensement des monuments historiques situés dans l'aire d'étude éloignée

Numéro (Figure 6)	Monument historique	Légende	Distance par rapport au projet
1	Chapelle Saint-Julien	Classé	>1,5 Km
2	Maternité suisse d'Elne	Classé	>3 Km
3	Eglise paroissiale Sainte Eugénie	Partiellement inscrit	>3,5 Km
4	Eglise Sainte-Eulalie et Sainte-Julie (Eglise cathédrale)	Classé	>4,5 Km
4	Eglise Sainte-Eulalie et Sainte-Julie (Cloître)	Classé	>4,5 Km
4	Porte de Perpignan	Inscrit	>4,5 Km
4	Porte de Balagué et rempart contigu	Inscrit	>4,5 Km
4	Porte de Collioure	Inscrit	>4,5 Km
4	Immeuble	Partiellement inscrit	>4,5 Km
4	Arc sur l'impasse	Inscrit	>4,5 Km
5	Chapelle des Cabanes	Classé	>5 Km
6	Eglise Sainte Marie	Classé	>5 Km
7	Eglise Saint Martin	Inscrit	>4,5 Km
8	Eglise paroissiale Sainte-Etienne	Inscrit	>4,5 Km
9	Chapelle Saint-Etienne-de-Villerasse	Inscrit	>5,5 Km
10	Aqueduc des Arcades	Classé	>6,5 Km

Ainsi, l'aire d'étude éloignée compte seize monuments historiques répartis sur l'ensemble du périmètre, tandis que l'aire d'étude rapprochée en compte deux, ainsi qu'un site patrimonial remarquable, celui d'Elne, situé à plus de 1,5 km du site d'étude.

Par conséquent, la zone d'étude du projet ne s'inscrit dans aucun périmètre de protection de monuments historiques ni dans un site patrimonial remarquable. Les éléments les plus proches sont localisés à plus de 1,5 km. Au regard de son éloignement et de l'absence de covisibilité identifiée, le projet photovoltaïque n'est pas susceptible d'engendrer d'impact sur le patrimoine.

2- Analyse du bassin de visibilité théorique

a- Etude du BVT

Le bassin de visibilité théorique (BVT), ou zone de visibilité théorique (ZVT), correspond à l'ensemble des espaces depuis lesquels un projet est potentiellement visible.

Il est généralement calculé à partir d'un modèle numérique de terrain. Dans le cas présent, l'analyse s'appuie sur des données LiDAR, qui permettent une représentation fine du relief et, selon le modèle utilisé, peuvent également intégrer certains éléments de surface (végétation, bâti).

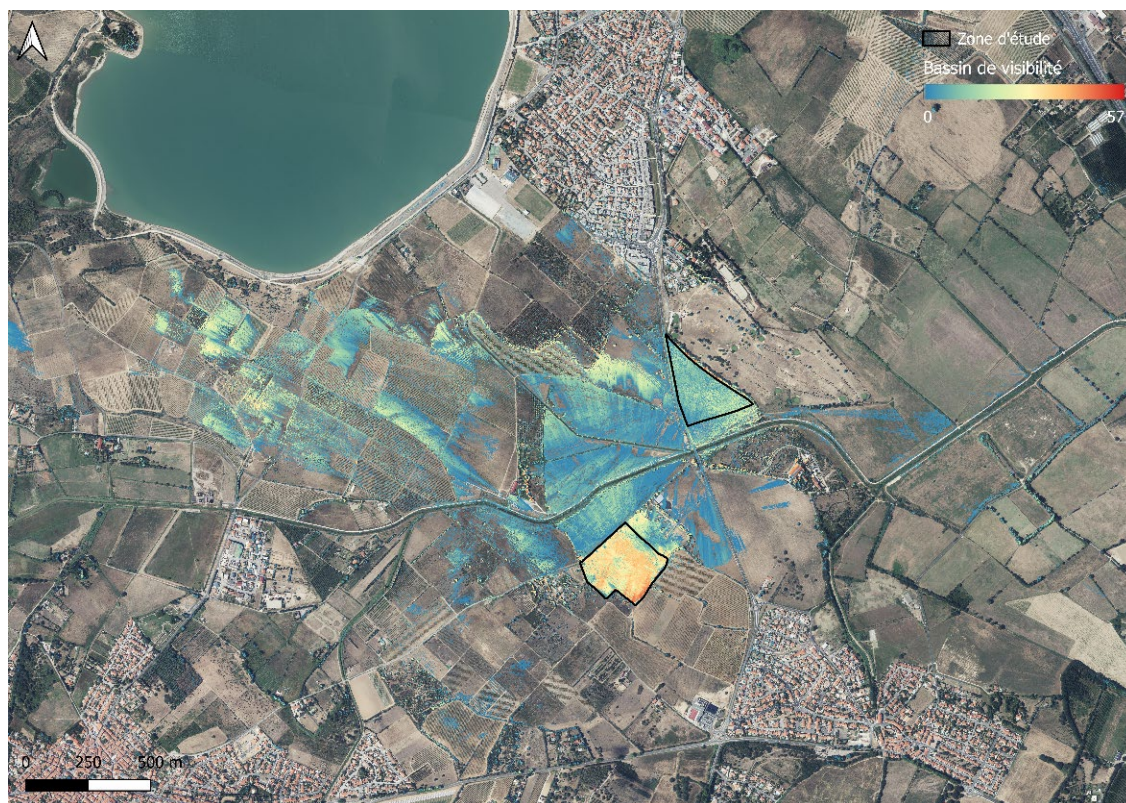


Figure 7. Bassins de visibilité théorique à partir des données LIDAR

La carte (Figure 7) met en évidence le bassin de visibilité théorique des deux sites, délimités en noir. À l'échelle du territoire, la visibilité apparaît globalement limitée et peu structurante.

- Les perceptions restent diffuses, sans concentration marquée, et ne s'imposent pas dans le paysage environnant.
- Aucune visibilité significative n'est relevée depuis les bourgs et l'ensemble des habitations.

Afin de renforcer cette insertion paysagère, la mise en place de haies est prévue :

- sur l'ensemble de la frange ouest du site Nord,
- ainsi que sur la partie nord du site situé plus au sud.

Ces aménagements viendront compléter les écrans existants et permettront de limiter encore davantage les perceptions, en particulier depuis les points de vue les plus ouverts.

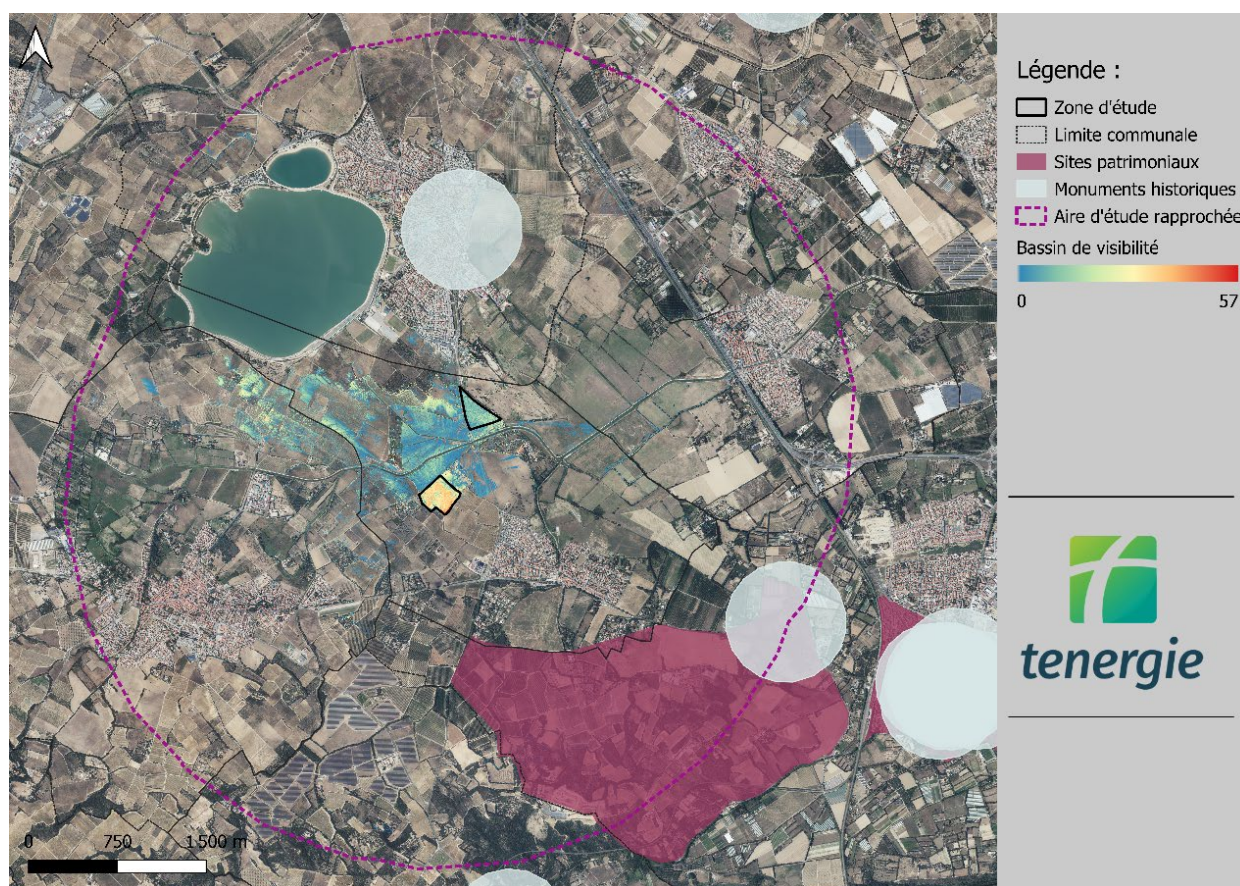


Figure 8. Croisement du bassin de visibilité théorique avec le patrimoine

La carte (Figure 8) présente le bassin de visibilité théorique des deux sites, ainsi que leur positionnement par rapport aux périmètres patrimoniaux.

Concernant les enjeux patrimoniaux, on observe que :

- le site patrimonial situé au sud ne présente pas de co-visibilité significative avec les sites d'étude,
- les monuments historiques identifiés dans l'aire d'étude rapprochée se situent en dehors des principaux axes de visibilité. Les éventuelles perceptions restent limitées et peu structurantes.

b- Perception sur site

Localisation des points de prises de vue

Des prises de vue ont été réalisées afin d'analyser plus finement la visibilité des parcelles du projet depuis les axes routiers et les chemins. Les points de prise de vue sont présentés en Figure 9.

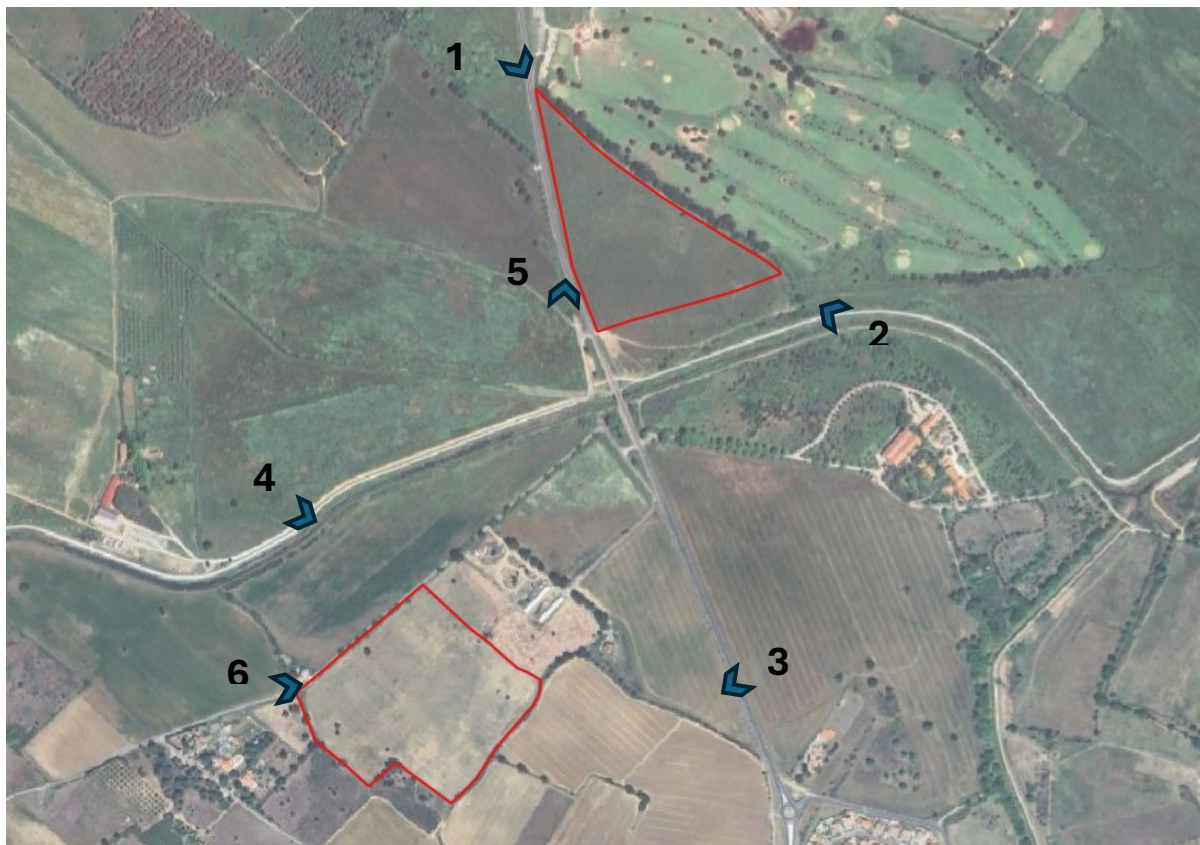


Figure 9. Localisation des points de prise de vue du reportage photo

- Point de vue n°1



Figure 10. Visibilité à partir du point de vue n°1

La zone d'étude, située en arrière d'un écran végétal dense (roseaux et arbustes), présente une visibilité très limitée depuis la voie de circulation et l'entrée du restaurant du Golf.

- Point de vue n°2



Figure 11. Visibilité à partir du point de vue n°2

Malgré un espace relativement ouvert, la zone d'étude reste peu perceptible depuis le chemin, du fait de la distance et de la végétation diffuse.

- Point de vue n°3



Figure 12. Visibilité à partir du point de vue n°3

La zone d'étude reste peu perceptible depuis la route. La distance et l'absence de point d'appel visuel limitent son identification.

- Point de vue n°4



Figure 13. Visibilité à partir du point de vue n°4

Un écran végétal dense constitue un masque continu le long du chemin, empêchant toute visibilité du projet.

- Point de vue n°5



Figure 14. Visibilité à partir du point de vue n°5

Depuis la D8, la zone d'étude est visible à ce point de vue, grâce à l'ouverture du paysage et à l'absence d'obstacle visuel majeur.

Des photomontages du projet ont été réalisés afin d'évaluer son insertion et son impact visuel depuis cet axe (figure 15).



Figure 15. Photomontage du projet (zone Nord)

Afin d'éliminer toute visibilité depuis la D8, des haies sont prévues le long de cet axe, formant un écran végétal continu. Une modélisation du projet intégrant ces haies a été réalisée depuis ce point de vue (figure 16).

Les vues ont été prises à une hauteur supérieure à celle de l'œil humain (environ 2,50 m), permettant d'appréhender au mieux les perceptions possibles.

Dans ces conditions, les haies jouent pleinement leur rôle d'écran : à hauteur d'utilisateur, le projet ne serait plus perceptible depuis la D8.



Figure 16. Simulation paysagère depuis la D8 - intégration du projet avec haies bocagères

- Point de vue n°6



Figure 17. Visibilité à partir du point de vue n°6

La zone d'étude est visible depuis le chemin El Salobre, en raison de l'ouverture du paysage malgré la présence ponctuelle de végétation et d'équipements.

Des photomontages ont été réalisés afin d'évaluer l'insertion du projet et son impact visuel depuis cet axe (figure 18).



Figure 18. Photomontages du projet (zone Sud)

Des haies seront renforcées et densifiées le long du chemin El Salobre afin de constituer un écran végétal continu. Ce masque végétal permettra de limiter fortement, voire de supprimer, la visibilité du projet depuis cet axe (figure 19).



Figure 19. Intégration du projet avec haies bocagères

3- Effets cumulés sur le paysage

En s'appuyant sur le bassin visuel théorique du projet agrivoltaïque, il est possible de déduire les secteurs et les points de vue au sein desquels et depuis lesquels les effets et les impacts cumulés sont existants.

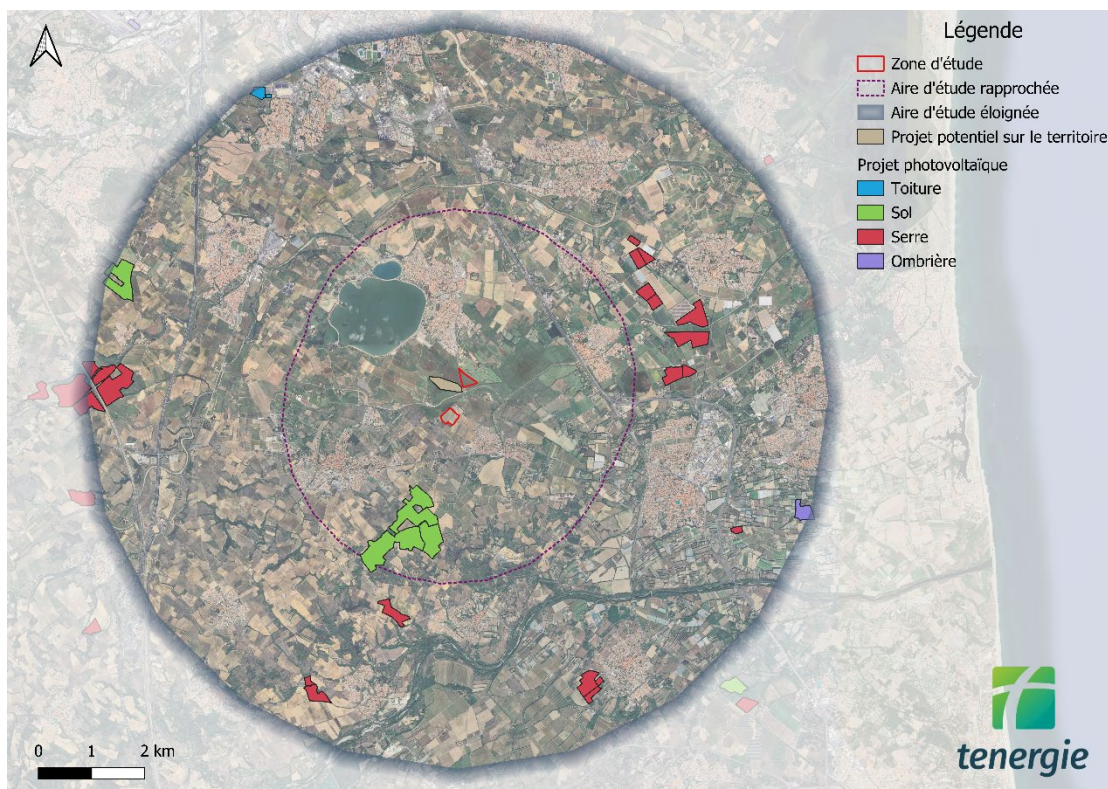


Figure 20. Localisation des projets photovoltaïques à proximité de la zone d'étude

Le territoire présente des installations photovoltaïques, principalement sous forme de serres et de centrales au sol, réparties autour de l'aire d'étude éloignée. Cette présence traduit une dynamique locale de développement de l'énergie solaire.

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, un seul projet photovoltaïque au sol construit est identifié, ce qui limite fortement les interactions directes avec le projet. Les autres installations recensées se situent à distance, principalement sous forme de serres, ce qui réduit les situations de co-visibilité rapprochée.

À l'échelle perceptive, les effets cumulés sont donc fragmentés et ponctuels. Ils dépendent fortement des points de vue et des conditions locales (relief, haies, cultures), ce qui limite les situations de co-visibilité directe entre installations.

Un secteur de projet potentiel est situé à proximité de la zone d'étude. Cette configuration implique de prendre en compte les interactions visuelles entre les deux sites.

Dans cette optique, le projet prévoit la mise en place de haies et d'écrans végétaux destinés à réduire les co-visibilités et à limiter les perceptions simultanées depuis les principaux points de vue. Ces aménagements permettent d'éviter la constitution d'un ensemble visuel continu entre les deux entités et de conserver une lecture fragmentée du paysage, en cohérence avec son caractère agricole.

Conclusion

Le projet s'inscrit dans un paysage agricole ouvert de la plaine du Roussillon, caractérisé par une faible structuration du relief et une sensibilité potentielle aux perceptions visuelles. L'analyse du bassin de visibilité théorique et des prises de vue met en évidence une visibilité globalement limitée, souvent contrainte par la végétation existante, la distance ou l'absence de point d'appel visuel. Les perceptions restent ponctuelles et localisées, sans impact significatif depuis les zones habitées ou les éléments patrimoniaux.

Les points de vue les plus sensibles, notamment depuis certains axes comme la D8 ou le chemin El Salobre, ont fait l'objet de photomontages et de simulations. Pour cela, la mise en place de haies et d'écrans végétaux est prévue, ce qui permettra de réduire fortement, voire de supprimer, la visibilité du projet à hauteur d'usager.

Par ailleurs, les effets cumulés avec les installations existantes et les projets potentiels restent limités, en raison de leur dispersion et de l'absence de continuité visuelle. Les aménagements paysagers prévus permettent également d'éviter toute perception d'ensemble continu.

Ainsi, au regard des caractéristiques du site et des mesures d'intégration proposées, le projet présente une bonne insertion paysagère et ne génère pas d'impact visuel notable à l'échelle du territoire.



tenergie